

APPEL DE CANDIDATURES CONSEILLÈRES OU CONSEILLERS

Le SFPQ est à la recherche de conseillères ou de conseillers afin de pourvoir des postes à son siège social. Ce concours est lancé dans le cadre de la préparation de la relève. Il est à noter que cette liste sera constituée pour une période maximale de quatre (4) ans et ne pourra être prolongée. De plus, afin de maintenir votre candidature, vous devrez signifier votre intérêt tous les douze (12) mois à compter de la date de la création de la LDA de conseillers généralistes.

Étant donné qu'il s'agit d'une LDA de conseillères ou de conseillers généralistes, il y aura lieu, dans une deuxième étape, de procéder à l'évaluation de l'expertise et des habiletés spécifiques au regard des postes à combler. Par exemple, des connaissances de la Loi sur la santé et sécurité au travail pour les postes d'une personne conseillère en santé et sécurité.

La conseillère ou le conseiller du SFPQ exercent, de façon principale et habituelle, des activités de nature professionnelle dans les domaines de la négociation, la classification, l'équité salariale, les mouvements de personnel, les relations de travail, la santé et sécurité du travail, la formation, l'action politique, la condition féminine, la sous-traitance, les recours, l'application des conditions de travail, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les régimes de retraite, les assurances collectives et la défense des services publics.

DESCRIPTION DES FONCTIONS

La nature des activités professionnelles exercées comporte l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- agir à titre de personne-conseil notamment par la transmission d'une expertise, par le biais d'avis, d'opinions ou de suggestions;
- effectuer des recherches impliquant notamment la collecte et la sélection de données, l'interprétation de lois, de règlements, de faits ou de textes, l'identification de besoins ou de problématiques, l'analyse critique et la synthèse, la recherche de la jurisprudence et l'application de celle-ci;
- piloter et implanter des projets divers en préparant des recommandations ou des ententes;
- réaliser des actes et des opérations propres à un champ de compétence ou comportant la responsabilité d'un processus fonctionnel destiné à l'application, à la réalisation d'un mandat récurrent, au respect d'un cadre normatif ou à la production de services;
- concevoir, élaborer et préparer des processus ou d'outils d'éducation, de sensibilisation et de consultation;
- proposer des solutions et préparer des argumentaires dans le cadre de processus décisionnels, de négociation ou dans le but de proposer des orientations ou des recommandations;

- représenter le Syndicat auprès de l'employeur, de divers tribunaux ou d'instances, d'organisations syndicales, de comités ou d'associations;
- rédiger et diffuser de l'information relevant de son domaine d'intervention;
- analyser et interpréter les dispositions des conventions collectives, du Code et des lois du travail;
- concevoir, élaborer, préparer et dispenser des activités de formation;
- concevoir et développer des stratégies d'intervention relevant de son domaine de responsabilité.

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne membre en règle du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec au moment de l'ouverture du concours.

LIEU DE TRAVAIL

Québec ou Montréal (selon les besoins de l'employeur)

SALAIRE

Selon les conditions de travail prévues à la convention collective de l'APMCP

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'un texte d'environ 350 mots démontrant vos qualifications et votre motivation à occuper cet emploi, au plus tard le 6 janvier 2021, à 16 h 30, à l'adresse suivante :

Ressources humaines
ressources.humaines@sfpq.qc.ca
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
Poste de conseillère ou de conseiller
5100, boul. des Gradins
Québec (Québec) G2J 1N4

Veillez noter que les examens en ligne se tiendront le samedi 23 janvier 2021, à 9 h. Les modalités entourant l'examen vous seront transmises par courriel.

Nous vous suggérons de nous transmettre le tout par courrier électronique, et ceci, afin de simplifier les communications à venir pour les convocations et autres informations que nous aurions à vous transmettre.